

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 07 JAN. 2026

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête

Article 1^{er}

Monsieur Nabil LAHIANE, attaché d'administration de l'Etat, secrétaire général adjoint, chef du bureau des ressources humaines, direction régionale des affaires culturelles Ile-de-France, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Sophie BELIEU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, gestionnaire administrative comptable, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;

Monsieur Etienne BUSSON, attaché d'administration de l'Etat, chargé de tutelle, bureau des établissements, sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche de la création artistique, service des enseignements et de la recherche, direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche ;

Madame Maud CERCI, secrétaire administrative de classe supérieure, chargée de gestion, bureau de l'inventaire des collections et de la circulation des biens culturels, service des musées de France, direction générale des patrimoines et de l'architecture.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Etienne BUSSON, attaché d'administration de l'Etat, chargé de tutelle, bureau des établissements, sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche de la création artistique, service des enseignements et de la recherche, direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **07 JAN. 2026**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie

Aude de MARTIN de VIVIES

